

CLUB INFORMATIQUE REGIONAL

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Domaine du Frère - Z.I. des Milles
13290 Aix - Les Milles - Tél. 42.60.06.54

Monsieur Jean-Pierre CHEVENEMENT
Ministre de l'Education Nationale
110, rue de Grenelle

75357 PARIS CEDEX

Les Milles, le 6 janvier 1986

Monsieur le Ministre,

Notre Association qui oeuvre depuis près de 15 ans pour la promotion et le développement de l'informatique en région Provence Alpes Côte d'Azur, regroupe un grand nombre de responsables de Centres Informatiques d'une part et la quasi totalité des entreprises importantes (constructeurs et fournisseurs de matériels, sociétés de service et de conseil) vivant de l'informatique d'autre part.

C'est à ce titre que nous intervenons fréquemment à notre initiative ou à celle de nos partenaires régionaux (Rectorat pour la formation de base, Conseil Régional pour la formation continue) sur les besoins que notre profession suscite sur le plan général de la formation. C'est ainsi que nous avons pu jouer un rôle très positif et engager une fructueuse collaboration avec les Universités Aix-Marseille II et III pour la très récente création d'une MIAGE.

C'est aujourd'hui le domaine de la formation de type BAC+2 délivrant le DEUG (IUT informatique) qui m'amène à vous faire part de la position de notre profession.

Nous avons en effet reçu une information selon laquelle les services de l'Education Nationale prépareraient une réforme visant à ouvrir dans une large mesure l'accès aux IUT. Ceci nous paraît devoir diminuer le niveau de l'ensemble de cette formation. Il y a en ce moment de grandes difficultés dans nos centres informatiques pour adapter les personnels d'exploitation et de programmation aux tâches de conseil, assistance et analyse qui relaient de plus en plus celle d'exécution ou d'écriture de programmes.

Depuis qu'elle a été mise en place la formation IUT a été très appréciée par l'ensemble des Centres Informatiques et de la profession. Le niveau de technicien supérieur atteint correspondait très bien à celui requis par l'analyste-programmeur.

...../.....

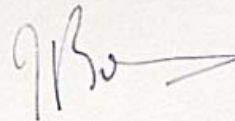
Avec l'évolution des techniques et des usages de l'informatique (particulièrement face à l'explosion de la micro informatique) il est nécessaire que ce niveau soit maintenu car il représente le minimum requis pour l'accomplissement correct des tâches de l'informatique actuelle et l'adaptation à leur évolution.

Ceci nous semble valable quelle que soit la taille du service. Ainsi les Administrations préconisent-elles d'employer des agents de catégorie B au détriment de techniciens C. A l'autre extrémité de l'échelle les petites entreprises (PME) qui n'ont souvent qu'un spécialiste informatique cherchent une personne polyvalente.

Les milieux professionnels souhaitent que soit tenu compte des conséquences que peuvent avoir sur l'emploi les réformes envisagées. Les composantes quantitatives (les demandes de l'industrie justifient-elles une extension) et qualitatives (besoin exprimé par la profession) risquent en effet de déprécier simultanément cette formation sur le marché de l'emploi.

Vous remerciant de la bienveillante attention que vous voudrez bien nous accorder, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Le Président du CIP,



Hervé BOUVANT